



Ajouter le divorce sur un acte de naissance algeri

Par Visiteur

Bonjour

je suis francais né en algerie, j'habite en france, je me suis marié et j'ai divorcé en france et je souhaiterais retranscrire mon divorce sur mon acte de naissance algerien car mon mariage apparait mais pas le divorce et on me demande un acte de naissance algerien pour pouvoir me remarier avec une algerienne en algerie. Sur mon acte de naissance francais le divorce apparait. la mairie de mariage (en france) a envoyé les papiers du divorce a la mairie en algerie mais rien a faire, donc je ne sais pas quoi faire je suis bloqué, merci de m'aider

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de vous aider au mieux je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Avez vous la double nationalité?

Cordialement

Par Visiteur

Oui j'ai la double nationalité je reside en france j'étais marié à une française d'origine marocaine si vous avez d'autres questions n'hésitez pas
crdl

Par Visiteur

Monsieur,

En principe la transcription n'est possible qu'après que l'Etat (autrement dit l'Algérie) ait déclaré exécutoire votre jugement.

L'exequatur est accordé par l'autorité compétente d'après la loi de l'Etat où il est requis.

Autrement vous devez saisir le tribunal compétent en matière civile en Algérie et je vous conseille dans ce cas de prendre un avocat Algérien qui pourra vous représenter et vous aider dans vos démarches.

Cordialement

Par Visiteur

Pourquoi mon mariage leur est parvenu sans que je saisisse le tribunal

Par Visiteur

Tout simplement parce que le divorce est une décision de justice car prononcée par une juridiction contrairement au mariage.

Cordialement